

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 25 juillet 2016 à 20h sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, CHERION, VOLAT, RONCERET, DENIS mesdames DORIAT, EDELIN, AGUINET, FAVIER, PARIS.

Excusée : Madame DUPOUX (pouvoir Madame AGUINET), Monsieur GUEULLET (pouvoir Madame FAVIER), Madame BELMILIANI (pouvoir Monsieur CHERION), Monsieur DUFREGNE (pouvoir Monsieur JULIEN), Monsieur JUAN.

Secrétaire de séance : Madame EDELIN

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Maison du Football

Après l'ouverture des plis par la commission d'Appel d'Offres le 19 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de retenir les entreprises suivantes pour le marché de réalisation d'une maison du football dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet LMN situé à Bourbon l'Archambault :

- Lot 1 VRD : entreprise REMMEAU pour un montant de 15 265.50 € HT
- Lot 2 Maçonnerie : entreprise FERNANDES pour un montant de 10 197.67 € HT
- Lot 3 Bâtiment Modulaire : entreprise COUGNAUD pour un montant de 80 052.70 € HT
- Lot 4 Electricité : entreprise AUTOMELEC pour un montant de 2 388.50 € HT

Ce qui représente un montant total HT de 107 904.37 €. Pour rappel l'opération est budgétisée à 120 000 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre + bureau de contrôle + Sécurité et Protection de la Santé) et subventionnée à 80 % (Etat, Conseil Départemental, Fédération Française de Football) soit 96 000 €, 24 000 € restant à la charge de la commune.

2) Soutien aux Centres techniques d'exploitation routière de l'Allier (CTER)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fermeture des CTER de Souvigny, Saint-Hilaire et+ Ainay le Château a été évoquée par le Conseil Départemental. L'audit ayant eu lieu les 7 et 9 juin 2016, sa communication une fois les décisions prises n'est pas acceptable. La suppression des CTER de Souvigny et Saint-Hilaire situés tous les 2 sur l'axe Cosne d'Allier - Moulins, route alternative à la RCEA, peut impacter de manière forte la gestion de cette route importante en terme de trafic et de desserte. Il semble nécessaire de connaître les éléments qui ont amené le cabinet d'audit à faire ses préconisations pour les analyser et les contester si celles-ci sont contestables et/ou les traduire en évolutions si cela s'avère nécessaire. Aucune décision définitive ne peut se prendre sans ce préalable. Cette procédure doit être la même pour le CTER D'Ainay le Château. Le Conseil Municipal rappelle son attachement aux services publics de proximité et apporte son soutien à

l'ensemble des CTER de l'Allier. Les élus souhaitent que le Conseil Départemental propose une alternative à ces fermetures.

3) Personnel

Le transfert de la structure multi-accueil « La Courte Echelle » à la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais sera effectif au 1^{er} septembre 2016. Il est nécessaire de retirer du tableau des effectifs de la commune, 1 Educatrice de jeunes enfants, 1 auxiliaire de puériculture et 3 adjoints d'animation.

4) Pause méridienne

La commission enfance jeunesse a travaillé sur un règlement de la pause méridienne (temps de la cantine scolaire). Celui-ci est adopté par le Conseil Municipal et sera valide dès la rentrée scolaire.

5) Travaux d'Aménagement de Bourg

Les travaux de la rue des Granges sont achevés. Le béton désactivé de la place de la Croix sera installé lors de la semaine du 1^{er} Août. Sur la place de l'église, les bas-côtés (face au café-restaurant) sont aménagés pour supporter les poids-lourds, un sens de giration est mis en place pour mieux accueillir les transports scolaires.

6) Bâtiment Périscolaire

Les plans d'avant-projet sont quasiment finalisés. Le futur bâtiment comprenant la cantine et l'Accueil de loisirs sera situé en bas du terrain à proximité de la maison du football. Une partie de la cour sera située sur l'actuel accueil de loisirs. Les marchés de travaux devraient être lancés courant septembre.

7) Centre d'Animation Culturelle

Le devis concernant la réfection total de l'éclairage de la salle des fêtes a été validé par le Conseil Municipal. Des économies d'énergie (passage de 15.5 kw à 2.8 kw) et en coût de fonctionnement sont à prévoir. Le coût total des travaux est estimé à 10 802.73 € HT. Ils seront réalisés par l'entreprise Automelec d'Agonges. Le matériel lumineux a été présenté aux élus.

8) Ateliers municipaux

Les ateliers municipaux vont déménager dans les entrepôts qui été occupés par l'entreprise FCZ sur la route de Moulins d'ici la fin d'année.

Fin de la séance 21h45.

Fin de la séance 23h